



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un le 10 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle « La Ruche de Candy » sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire.

### Membres présents :

Patrice MALCHERE, Françoise LE MER, Philippe GUILLEMET, Estelle BERTÉE, Philippe GUITTON, Yolande CLEMENT, Fabienne COTTÉ, Caroline MAILLARD, Martine ROSSIGNOL Laëtitia SALINGROD, Gilles BOUCHÉ, Sylvain MARTIN.

### Membres absents excusés

Fabien BARCQUE Pouvoir à Estelle BERTÉE  
Gérard LENFANT Pouvoir à Martine ROSSIGNOL

Secrétaire de séance : Sylvain MARTIN

Nb de Mb afférent au CMI	15	Convocation : 03/09/2021
Nb de Mb en exercice	14	Publication : 17/09/2021
Qui ont pris part à la délibération	14	

## PERSONNEL COMMUNAL

### Rémunération des agents

Sur proposition de la commission du personnel du 12/07/2021,  
Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle grille de rémunération des agents sous contrat pour une activité dite « saisonnière »

① pour les agents à temps de travail > 15 h/semaine

A l'embauche	113 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années de contrat	116 % du SMIC
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années de contrat	118 % du SMIC
6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> années de contrat	120 % du SMIC
A partir de la 8 <sup>ème</sup> année	122 % du SMIC

② pour les agents à temps de travail < à 15 h/semaine

A l'embauche	117 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années de contrat	118 % du SMIC
4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> années de contrat	119 % du SMIC
6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> années de contrat	120 % du SMIC
A partir de la 8 <sup>ème</sup> année	123 % du SMIC

Pour extrait conforme au registre  
Achères la Forêt, le 17/09/2021  
Patrice MALCHERE, Maire.

